

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES POUR L'ANNÉE 2022**

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2021, le conseil d'arrondissement a adopté une résolution établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022, tel qu'il suit :

| Dates                              | Heure | Lieux   |
|------------------------------------|-------|---|
| Mardi, le 1 <sup>er</sup> février  | 19 h  | <b>Maison du citoyen</b><br>12090, rue Notre-Dame Est   |
| Mardi, le 8 mars                   | 19 h  | <b>Centre récréatif RDP</b><br>7650, boul. Maurice-Duplessis  |
| Mardi, le 5 avril                  | 19 h  | <b>Maison du citoyen</b><br>12090, rue Notre-Dame Est   |
| Mardi, le 3 mai                    | 19 h  | <b>Centre récréatif RDP</b><br>7650, boul. Maurice-Duplessis  |
| Mardi, le 7 juin                   | 19 h  | <b>Belvédère de Pointe-aux-Trembles</b><br>Site extérieur de la Maison du Citoyen, 12090, rue Notre-Dame Est<br><b>En cas de pluie, à l'intérieur :</b> Maison du citoyen                   |
| Mardi, le 5 juillet                | 19 h  | <b>Parc Dollard-Morin</b><br>Angle du boul. Maurice-Duplessis et de la rue la Valinière et adjacent au Centre récréatif RDP<br><b>En cas de pluie, à l'intérieur :</b> Centre récréatif RDP |
| Mardi, le 6 septembre              | 19 h  | <b>Maison du citoyen</b><br>12090, rue Notre-Dame Est   |
| Mardi, le 4 octobre                | 19 h  | <b>Centre récréatif RDP</b><br>7650, boul. Maurice-Duplessis  |
| Mardi, le 1 <sup>er</sup> novembre | 19 h  | <b>Maison du citoyen</b><br>12090, rue Notre-Dame Est   |
| Mardi, le 6 décembre               | 19 h  | <b>Centre récréatif RDP</b><br>7650, boul. Maurice-Duplessis  |

Les personnes qui désirent poser des questions doivent se présenter entre 18 h 20 et 18 h 50 afin de s'inscrire au registre de la période de question.

Le conseil d'arrondissement fait relâche les mois de janvier et août.

De plus, en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19 en 2022, il se peut que les séances du conseil d'arrondissement se tiennent en visioconférence afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. Par le fait même, la période de question des citoyens sera adaptée en conséquence afin de respecter lesdites mesures.

Fait à Montréal, le 15 décembre 2021

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :  
[montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles](http://montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles)